

36 ASSOCIATIONS DU BARREAU ET ORGANISMES JURIDIQUES À TRAVERS LE CANADA APPELLENT À UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION RACIALE PARMIS LES JUGES DES COURS FÉDÉRALES

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 SEPTEMBRE 2020

36 associations du barreau et organismes juridiques à travers le pays ont présenté aujourd'hui [une lettre](#) au Ministre de la justice et procureur-général du Canada, l'honorable David Lametti, le pressant de prendre rapidement action pour rectifier le déséquilibre historique frappant en matière de diversité raciale parmi les juges des Cours fédérales, incluant la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

Les signataires de la lettre comprennent l'Association du Barreau Autochtone, L'Association Canadienne des Avocats Noirs, la Fédération des Juristes Asiatiques-Canadiens, l'Association Canadienne des Avocats Musulmans, l'Association Canadienne du Barreau Hispanique et l'Association Canadienne des Avocats Arabes.

En 2016, plus de 27 % des canadiens s'identifiaient comme Personnes Autochtones, Noires ou De Couleur (« PANDC »)ⁱ. Pourtant, parmi les 44 juges régulier(e)s et surnuméraires actuel(le)s de la Cour fédérale, seul deux d'entre eux (des hommes) sont des PANDC. Ceci est particulièrement troublant considérant que 63% des dossiers traités par la Cour fédérale sont des dossiers en droit de l'immigration et des réfugiés ainsi qu'en droit autochtone, domaines dans lesquels la quasi-entièreté des demandeurs sont des PANDC.

Il n'y a aucune juge femme autochtone, noire ou de couleur à la Cour fédérale.

La Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada, malgré leurs engagements pour une plus grande diversité raciale, continuent d'être composées entièrement de juges blancs.

Tel qu'indiqués par les signataires dans leur lettre : cela doit changer.

Laura Sharp, membre du conseil d'administration de l'Association du Barreau Autochtone souligne :

« Pour le dire simplement, les personnes qui déposent des recours auprès du système judiciaire fédéral ne se reconnaissent toujours pas dans la magistrature. Ces tribunaux prennent des décisions importantes concernant les peuples autochtones. Ils traitent notamment les questions de droits ancestraux et issus de traités ainsi que les revendications territoriales. Il n'y a pourtant qu'un seul juge autochtone à la Cour Fédérale et, depuis le récent départ à la retraite de l'Honorable juge Mandamin, plus aucun juge autochtone au sein d'aucune Cour d'appel à travers le pays. Ottawa peut et doit faire mieux pour veiller à ce que les cours fédérales desservent adéquatement les peuples autochtones et la population canadienne en général ».

En fait, le nombre de juges autochtones et issus de minorités visibles nommés à la magistrature par le gouvernement fédéral à travers le pays a chuté pendant deux ans de suite. 2017 : 12 juges (sur 74); 2018 : 10 juges (sur 79); 2019 : 6 juges (sur 86).ⁱⁱ

Les signataires de la lettre proposent une solution simple : combler les six postes présentement vacants au sein de la Cour Fédérale avec des juges PANDC. Ils appellent également à une

réforme des critères utilisés par les comités consultatifs à la magistrature, qui évaluent et font le classement des candidat(e)s à la magistrature, pour permettre une prise en compte à leur juste valeur des expériences vécues par les candidat(e)s PANDC.

Farreda Adam, avocate au Centre d'Action Juridique Noir, précise :

« Les juges possèdent un pouvoir significatif et sont considérés par beaucoup comme les garants de l'administration de la justice. La manière dont un juge interprète la loi, la crédibilité d'un demandeur ou dont il accueille des arguments de droit nouveaux est basée sur sa perception du monde, sa perspective et ses expériences. Lorsque ces perspectives proviennent d'une seule communauté, la population, et en particulier les communautés noires, se retrouve privée d'une diversité de résultats en matière juridique. Il est plus que temps d'agir et d'entamer ce travail indispensable pour surmonter le déficit de confiance que notre communauté a envers le système judiciaire canadien. Tant et aussi longtemps que tout le monde n'aura pas confiance en notre système de justice, l'accès à la justice pour nos communautés restera illusoire ».

Des associations d'avocats pratiquant dans les domaines de droit relevant de la compétence des Cours fédérales se sont également jointes à leur appel à l'action, incluant l'Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés, l'Association Canadienne en Droit de l'Environnement et l'Association Canadienne en Droit Carcéral.

Anthony Navaneelan, vice-président de l'Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés mentionne :

« Les canadien(ne)s ont besoin d'une magistrature qui reflète le dynamisme et la diversité de la population qu'elle dessert. Le Premier Ministre a inclus ceci dans sa lettre de mandat de 2019 à l'attention du procureur-général. Au lieu de cela, on constate une évolution dans la direction opposée, alors qu'Ottawa a nommé moins de juges autochtones et issu(e)s de minorités visibles à travers le pays au cours des deux dernières années. Le procureur-général se doit de prendre des mesures sans concession afin d'inverser et de mettre fin à cette tendance inquiétante. Dans une société démocratique, les Personnes Autochtones, Noires et De Couleur (PANDC), ne sont pas seulement soumises à la justice, elles doivent aussi avoir l'opportunité d'en être les actrices. Ce changement doit commencer avec la Cour fédérale ».

Se sont également jointes à cet appel des cliniques juridiques dont les clients ont des dossiers auprès des Cours fédérales, incluant la Clinique Juridique Communautaire Autochtone, le Centre d'Action Juridique Noir ou encore la Clinique Juridique Chinoise et de l'Asie du Sud-Est (en Ontario et Colombie-Britannique).

POUR COMMENTAIRES, VEUILLEZ CONTACTER :

MÉDIAS ANGLOPHONES :

LAURA SHARP : lsharp@nncfirm.ca

Membre du conseil d'administration, Association du Barreau Autochtone

FAREEDA ADAM : adamfa@lao.on.ca

Avocate, Centre d'Action Juridique Noir

ANTHONY NAVANEELAN : navaneelan.law@gmail.com

Vice-Président, Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés

MÉDIAS FRANCOPHONES :

COLINE BELLEFLEUR : coline@bellefleurlegal.ca

Membre du comité exécutif, Association Canadienne des Avocats et Avocates en Droit des Réfugiés

ⁱ Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement 2016 (22.3% de la population s'identifie comme membre d'une « minorité visible » et 4,9% s'identifie comme « autochtone »).

ⁱⁱ Commissariat à la magistrature fédérale Canada, « Statistiques relatives aux candidat(e)s et aux nominations à la magistrature », <https://www.fja.gc.ca/appointments-nominations/StatisticsCandidate-StatistiquesCandidat-2019-fra.html>